



16 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 10 mai 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Caroline GILBERT, Caroline GILBERT – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÛN pouvoir à Jacky DALLET

Secrétaire de séance : Marylène DRAPEAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 27
Quorum : 16

N° 118-24 – Modification de la composition du conseil d'exploitation des piscines

Par délibération du 26 janvier 2017, le Conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière pour les piscines.

Vu la délibération n° 219-20 du 29 septembre 2020 relative à l'élection du conseil d'exploitation aquabulles.

Vu les arrêtés N° 2023-DCL-BCL-1434 et 1435 modifiant les limites territoriales de la commune des Essarts-en-Bocage et érigeant les territoires des anciennes communes de L'Oie et Sainte-Florence en communes séparées.

Considérant que la régie est administrée par un Conseil d'exploitation dont les membres sont désignés par le Conseil communautaire sur proposition du Président de la Communauté de communes.

Considérant que le Conseil d'exploitation est obligatoirement consulté par le Président de la Communauté de communes sur des questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Considérant que le Conseil d'exploitation est composé de deux collèges :

- Le collège des élus communautaires,
- Le collège des représentants extérieurs.

Monsieur le Président propose de fixer à 12 membres le collège des élus communautaires afin d'intégrer les deux nouvelles communes et à 7 membres le collège des représentants extérieurs.

Considérant la démission du représentant de l'école Saint-Michel de Saint-Fulgent.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à 12 membres le collège des élus communautaires et à 7 membres le collège des représentants extérieurs et de modifier les articles 2 et 5 des statuts de la régie,**
- **D'élire Lucie LUCAS, Jean-Pierre RATOUIT et Christelle GREAU dans le collège des élus du Conseil d'exploitation des piscines.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 30 mai 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.